



Compte rendu du Comité Technique Local du 22/06/2022

1/ Présentation du dispositif Plan de continuité d'activité (PCA) en Moselle

La Direction nous a présenté le plan de continuité d'activité décliné en Moselle par service. Ce plan vise à anticiper des crises futures en prévoyant les missions qui doivent être assurées prioritairement.

La CGT est intervenue dans un premier temps sur la méthode d'élaboration de ce plan. Nous avons fait remarquer qu'il aurait été préférable d'associer les agents, comme cela se fait pour le DUERP, car ce sont eux qui sont les plus à même d'apprécier leurs missions et leur environnement de travail. Nous avons demandé à la direction quels éléments du tableau relevaient de choix imposés par la Direction générale et quelles avaient été leurs initiatives locales. Trois services supra-départementaux omis ont été rajoutés. Le plan présenté nous semble peu opérationnel en l'état.

La direction a indiqué que le tableau avait été élaboré a minima et qu'il n'était pas figé. Il sera présenté aux agents, dans chaque service, pour être affiné, sachant que la Direction ne peut que faire remonter à la DG des propositions de modifications.

Concernant la faisabilité de ce plan, le document présenté prévoit d'éventuels exercices de simulation. Nous avons proposé à la direction d'effectuer des tests « grandeur nature » lors des épisodes caniculaires qui deviennent de plus en plus fréquents. Par la même occasion nous avons rappelé les difficultés croissantes des agents à effectuer leur travail lors de ces épisodes qui n'ont plus rien d'exceptionnels. Les événements climatiques extrêmes doivent être considérés comme relevant d'une crise nécessitant le déclenchement du PCA.

La direction a évoqué la possibilité d'effectuer des tests sur certains services (rue des Clercs, Cité administrative, TPH, par exemple), à l'instar des alertes incendies.

Enfin, le PCA repose principalement sur un télétravail important pour pouvoir assurer les missions essentielles de la DGFIP. Nous avons rappelé les difficultés rencontrées par les agents à leur domicile lors des confinements liés au COVID, que ce soit en termes de conditions de travail ou d'isolement. La DGFIP a mis en place un outil de messagerie instantanée « Tchap ». En réponse à notre interrogation sur le degré d'utilisation de l'outil, la direction a reconnu qu'aucun recensement n'avait été fait. Cette application, alternative aux GAFAM (entreprises championnes de l'optimisation fiscale), nous semble représenter un outil intéressant pour rompre l'isolement et garder le collectif de travail, et nous avons insisté pour qu'elle soit développée dans chaque service. D'une manière générale nous avons rappelé que le PCA n'est qu'un plan d'organisation en période de crise qui nécessite pour les chefs de service ainsi que les agents d'être formés à faire vivre un collectif de travail à la fois en présentiel et à distance, afin d'éviter les errements rencontrés lors de la crise précédente.

La direction va effectuer un recensement de l'utilisation de Tchap et une sensibilisation pour la renforcer.

2/ Réorganisation des services du contrôle fiscal

Dans la déclaration liminaire à ce comité technique la CGT a rappelé que les problèmes rencontrés par les services du contrôle fiscal découlent des choix erratiques de la direction. Cette réorganisation est la conséquence directe des dysfonctionnements apparus suite à la création des SIE, puis à la suppression du Pôle de Contrôle et d'Expertise de Saint Avold en 2016 et la création du PDCE (Pôle départemental de

Contrôle et d'Expertise) en situation permanente de sous-effectif et enfin la suppression de la 3ème BDV (Brigade Départementale de Vérifications).

Dès le départ, les SIE et le PDCE n'ont pas été mis en capacité d'accomplir leurs missions, faute de moyens humains suffisants. Pire, des emplois y ont été supprimés régulièrement, accroissant les difficultés. La CGT a rappelé que les agents du PDCE avaient alerté la direction en 2021 sur leur situation devenue critique.

La réorganisation retenue par la Direction consiste :

- au 1/01/2023, dans le rétablissement de la 3ème BDV supprimée il y a 4 ans, avec implantation d'un emploi administratif (B) et transfert de 3 emplois A prélevés sur le PDCE ;

- au 1/01/2023, dans l'éclatement des missions du PDCE, reventilées vers 3 services :

- DICOR (Direction contrôle recouvrement) : 2 A et 1 B pour l'instruction des remboursements de crédit TVA) ;
- DAFPE (Direction de l'accompagnement fiscal, foncier et économique) 1 A pour l'expertise ;
- PCP (Pôle de Contrôle et de Programmation) 10 A + 1C pour le contrôle et la programmation ;

- au 1/01/2024, dans la création du PUP (Pôle Unique des Professionnels) qui regroupera les 3 BDV, le PCP et la BCR.

La CGT a réaffirmé que la suppression de la 3ème brigade avait été une erreur qui aurait pu et due être évitée si la Direction avait entendu non seulement la CGT, mais également les vérificateurs et les chefs de brigades. Une fois encore, il n'y a aucune pérennité dans les réorganisations qui impactent fortement les conditions de travail: **l'ensemble des agents a l'impression d'être en permanence sur un siège éjectable.**

Concernant les difficultés en brigade, il y a un manque d'attractivité flagrant tant pour les agents que pour les chefs de services au vu du métier et des objectifs conséquents (sous-effectif d'un emploi au 01/09/2022). La charge de travail est un repoussoir et elle ne permet pas d'accompagner convenablement les jeunes agents affectés en brigade. Comme dans tous les services, les départs en retraite et les mutations engendrent un renouvellement qui nécessite l'apprentissage de procédures de plus en plus complexes et lourdes.

S'agissant des agents du PDCE, la CGT a porté les inquiétudes et revendications des agents quant aux règles d'affectation qui leur semblent obscures. En effet, les agents impactés deviennent ALD au 1^{er} janvier 2023 et **ils devront faire une demande de mutation pour leur affectation définitive au 1^{er} septembre 2023.** Un fléchage doit être effectué par la chef du service pour l'affectation de chacun au 1^{er} janvier 2023. Ce fléchage conditionnera l'affectation définitive au 1^{er} septembre 2023.

Nous sommes intervenus pour que cette affectation ne soit pas le fait du prince. La direction pensait que les agents étaient déjà spécialisés au sein du service. Nous avons dû insister sur le fait que chaque agent exerçait les 4 missions dans les mêmes proportions et qu'un fléchage sur une seule mission serait discriminant.

Les agents du PDCE exprimeront des choix quant à leur affectation future. En cas de concurrence sur une même mission, **la CGT a obtenu de la direction que la règle statutaire de l'ancienneté s'appliquerait afin d'assurer l'égalité entre tous les agents.**

Par ailleurs, la CGT a relayé l'inquiétude des agents qui continueront de faire du contrôle fiscal, au sein du PUP ou en BDV, de perdre leur stock d'affaires en cours. Le Directeur du Contrôle Fiscal a confirmé que ces agents emporteront leur stock, ce qui leur permettra de ne pas démarrer l'année 2023, en devant recommencer de zéro.

Vote CGT : Contre. Les difficultés étant engendrées par un sous-effectif, cette réorganisation ne répond pas aux enjeux du contrôle fiscal qui nécessite plus de moyens humains.

3/ Questions diverses

➤ Livraison kit du fonds d'amélioration des conditions de travail

La CGT a demandé à la direction la date de livraison aux agents du kit financé par le fonds d'amélioration des conditions de travail, ainsi que les modalités d'envoi aux retraités ou mutés dans d'autres départements.

La direction a effectué la commande mais n'a pas de date à nous communiquer.

➤ Doctrine de port du masque à la Trésorerie hospitalière

Lors d'une réunion précédente, la CGT était intervenue pour savoir si les collègues de la trésorerie hospitalière étaient obligés de porter le masque au sein de leur bureau, l'obligation n'étant plus en vigueur pour les agents de la DDFiP mais obligatoire à l'intérieur des locaux médicaux.

La direction nous avait répondu qu'a priori il n'y avait plus d'obligation au sein des bureaux de la DGFIP. La CGT a demandé que la direction envoie un message aux agents concernés avec des consignes claires.

➤ Convention de restauration à Hayange

Les agents du Centre des Finances Publiques de Hayange bénéficient d'un conventionnement auprès d'un restaurant. Cette solution de restauration ne convient pas à la majorité des collègues (plats non variés, information tardive, peu de place, service long), qui l'a exprimé dans une pétition adressée à la présidente du CDAS (Comité départemental de l'action sociale).

La CGT a rappelé sa revendication de la mise en place d'une restauration collective économique, de qualité et sur place. Le conventionnement actuel ne semble pas répondre à ces critères. Étant donné l'accroissement du nombre d'agents au sein de nouvelles structures, telles que les SGC, nous avons demandé la réouverture des restaurants administratifs, d'autant plus que les infrastructures le permettent.

La direction a souligné que le conventionnement avait un avantage budgétaire supérieur à la carte Apetiz. C'est cette même direction qui a effectué un sondage auprès des agents de Saint Avold pour pouvoir fermer le restaurant administratif et donner la carte Apetiz à l'ensemble des agents.

Pour la CGT, la convention non satisfaisante pour les agents doit être dénoncée. Si la direction n'est pas en capacité de faire une restauration correcte sur place, les agents devront bénéficier de la carte Apetiz.

➤ Transfert du SGC de Sarreguemines

Le SGC de Sarreguemines doit déménager au sein de l'actuel SIP-SIE de la ville. Suite à notre intervention précédente, la direction s'est déplacée au SGC pour présenter le futur aménagement et l'organisation du futur centre. Nous avons demandé à la direction que les concertations associent plus l'ensemble des agents des deux sites. Dans le cas d'une telle restructuration, il nous semble très important que le dialogue entre tous les agents soit la règle.

Une interrogation subsistait concernant l'accueil primaire du site. La direction a précisé que, comme cela se fait partout ailleurs, lorsque un SIP est implanté, ce sont les agents du SIP qui assurent l'accueil. La caisse, quant à elle, sera tenue par les agents du SGC.

➤ Travaux de la Cité administrative et création du SGC de Metz

Des travaux de rénovation doivent débuter en 2022 à la cité administrative. Le futur Service de gestion comptable (SGC) de Metz doit y emménager une fois les travaux terminés. La direction nous a indiqué qu'il y a un retard et que les locaux ne seraient pas livrés pour le 01/01/2024 comme prévu initialement.

Nous sommes intervenus pour savoir si ce retard allait repousser la date de création du SGC. Selon la direction, celui-ci sera créé au plus tard au 01/09/2024 même si les locaux ne sont pas opérationnels. Affaire à suivre ...

➤ **Conditions de travail au SIE de Metz**

Depuis de très nombreuses années, les agents du Service des impôts des entreprises (SIE) de Metz demandent un rafraîchissement de leurs locaux jugés trop vétustes (toilettes, sol, peinture). Ces travaux ne sont pas prévus dans la rénovation de la cité administrative. La direction a renvoyé la balle au préfet qui serait seul compétent. Nous sommes intervenus pour que la direction se renseigne sur les possibilités de faire rentrer des travaux de rénovation dans son propre budget.

➤ **Fin du recouvrement de l'impôt et fusion des SIP de Metz**

Le bruit court au sein des Service des impôts des particuliers (SIP) de Metz que ceux-ci devraient être fusionnés en 2024, date à laquelle ils perdraient la compétence recouvrement.

La direction locale admet que c'est une piste de réflexion mais à l'heure actuelle ni la fusion ni le transfert du recouvrement vers le PRS ne sont enclenchés et aucune échéance n'est prévue à ce stade.

➤ **Nombre de contractuels dans le département**

Dans un contexte où le recrutement par voie de contractuel s'accroît à la DGFIP, la CGT souhaite avoir un recensement du nombre de contractuels dans le département.

Selon notre pointage, il y aurait 26 contractuels actuellement.

La DGFIP a autorisé 7 nouveaux recrutements de contractuels C, nous sommes intervenus pour savoir dans quels postes ils seraient recrutés. Les fiches de poste doivent être publiées rapidement. Un volet supplémentaire de 4 contractuels B avec contrat de quelques mois (jusqu'au 31/08/2023) a été demandé par la direction locale à l'interrégion.

Pour la CGT il est scandaleux d'avoir fermé le département de la Moselle aux cadres B non prioritaires au dernier mouvement, et de ne pas être allé jusqu'au comblement des 16 vacances d'emplois. Concernant les premières affectations d'agents C, 11 sur 23 demandes n'ont pas pu rentrer dans le département, malgré 14 vacances. **La DGFIP a fait clairement le choix d'embauche de contractuels à la place d'agents stagiaires.**

Les élus de la CGT Moselle